

Communiqué de presse

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE MOTONEIGE ÉVITE DE DÉRAPER ! EN MOTONEIGE, PENSES-Y.



Vendredi, le 27 janvier 2023 – Les services de police du Québec, en collaboration avec Contrôle routier Québec et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), intensifieront leurs interventions les 28 et 29 janvier prochains dans le cadre de la première édition d'une opération nationale concertée ciblant les motoneigistes ayant un comportement pouvant compromettre leur sécurité et celle des autres usagers.



Les policiers, les agents de surveillance de sentier de la FCMQ et les contrôleurs routiers réaliseront diverses interventions, que ce soit dans les sentiers ou à leur croisement avec un chemin public, de même qu'à la conformité de l'arrimage des équipements lors de leur transport sur les routes du Québec. Tous appliqueront, selon la situation, les différentes lois et règlements visant les véhicules hors route, que ce soit en vertu de la Loi sur les véhicules hors route, du Code de la sécurité routière ou du Code criminel.



Une campagne de sensibilisation sera aussi déployée sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières. Celle-ci vise à rappeler aux usagers de véhicule hors route l'importance de respecter les lois en vigueur et d'adopter des comportements prudents en tout temps. C'est sous le thème « Évite de dérapier ! En motoneige, pense-s-y » que se déploiera cette nouvelle campagne.

Conseils de sécurité



- Évitez de partir seul en randonnée et avertissez toujours un proche de l'itinéraire prévu ;
- Avant de partir en randonnée, planifiez celle-ci et informez-vous de l'état du réseau ([iMotoneige](#)) ;
- Respectez la signalisation et ajustez votre vitesse en fonction des conditions des sentiers ;
- Maintenez une distance sécuritaire entre votre véhicule et celui qui vous précède ;
- Maintenez allumés le ou les phares blancs de votre véhicule ainsi que le feu de position rouge à l'arrière ;
- Traversez les chemins publics aux endroits où la signalisation l'autorise ;
- Maintenez la droite en tout temps ;
- Portez toujours votre casque et des lunettes de sécurité si le casque n'a pas de visière ;

- Respectez les propriétés privées en vous assurant d'avoir l'autorisation du propriétaire pour y circuler ou demeurez dans les sentiers.

La capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Pensez-y!

Rappelons que par ces opérations, l'ensemble des partenaires souhaite que les adeptes de VHR puissent profiter de leurs activités récréotouristiques en toute sécurité, partout à travers le Québec.

Évite de déraiper ! En motoneige, penses-y.

-30-

Source : Francis Lepage, Capitaine
Téléphone : 450 536-3333 poste 225
sociocommunautaire@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.